

Accord non marchand FW-B

Proposition des partenaires sociaux

Mercredi, le 2 juin 2021

Contacts : Nathalie LIONNET, Stéphanie PAERMENTIER, Yves HELLENDORFF, Eric DUBOIS, Stéphane EMMANUELIDIS, Pierre MALAISE, Denis XHROUET, Denis HENRARD, Dominique VAN DE SYPE

Destinataire : Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

CONTEXTE

À la demande des organisations syndicales, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) a octroyé fin décembre 2020 un montant de 3 millions € et 5 millions € pour les secteurs socio-sanitaires de la FW-B, à savoir l'aide à la jeunesse et la petite enfance. Ces moyens sont attribués pour répondre à la tenabilité et l'attractivité des métiers.

En avril 2021, un montant de 20 millions € a été dégagé par le Gouvernement afin de répondre à une demande de réaliser un accord non marchand (ANM) en FW-B, avec un phasage annuel de 5 millions € durant 4 années, à partir de 2022, soit un montant total de 20 millions €, récurrent à partir de 2025.

Lors de la rencontre du 20 mai 2021, le Gouvernement a informé les partenaires sociaux que les négociations sectorielles et intersectorielles étaient liées. Il est donc attendu des partenaires sociaux de faire des propositions au Gouvernement afin de trouver un accord sur les différents niveaux de négociation. En outre, le Gouvernement a indiqué aux partenaires sociaux que des moyens supplémentaires pourraient être dégagés à la marge afin de trouver des solutions à ces différents niveaux.

Afin de répondre aux attentes du Gouvernement, les partenaires sociaux se sont réunis le 31 mai 2021 afin d'identifier des propositions conjointes.

CONSTATS

Le budget des 20 millions € consacré à l'accord intersectoriel a été déterminé sur base des cahiers de revendications afin de permettre à tous les secteurs non marchands de la FW-B d'atteindre en priorité la cible barémique (extinctive) de la commission paritaire (CP) 330 à 101%, objectif fixé depuis les années 2000.

Au vu des chiffres présentés dans la note méthodologique du Gouvernement, il semble que ce budget ne permette pas d'atteindre cet objectif.

De plus, le budget ne permet pas de financer des mesures qualitatives qui constituent un élément fondamental pour les partenaires sociaux, dans le contexte de sortie de la crise sanitaire de la Covid.

Enfin, les discussions sectorielles, de par les confusions apportées dès l'entame des négociations, sont actuellement bloquées ou à l'arrêt.

Les interlocuteurs sociaux des deux secteurs socio sanitaires ont présenté à leur ministre de tutelle des propositions de mesures d'ordre qualitatif dans le cadre d'un ANM, proposition ne rencontrant que partiellement l'assentiment des ministres concernés.

PROPOSITION DES PARTENAIRES SOCIAUX

CONTENU

Dans ce contexte et compte tenu des constats précédemment évoqués, les partenaires sociaux proposent au Gouvernement de revoir le cadre général des discussions en cours en proposant que les budgets dédiés à un ANM au niveau sectoriel, soit un total de 8 millions €, soient intégrés au budget intersectoriel de 20 millions €, auxquels il est demandé d'ajouter un budget additionnel de 12 millions €, afin d'aboutir à un budget total de 40 millions € en 2025 afin de financer un ANM intersectoriel significatif et équilibré entre les secteurs.

Ces moyens supplémentaires permettront le financement en priorité de l'atteinte des barèmes cibles de la CP 330 à 101% pour l'ensemble des secteurs relevant de la FW-B, mais également pour les secteurs socio sanitaires de réaliser des mesures qualitatives indispensables. Faute de donnée précise pour les partenaires des maisons de justice, le financement de mesures qualitatives pour ce secteur ne peut être estimé pour l'instant.

Le budget de mise en œuvre d'un tel ANM débiterait en 2021 avec les 8 millions € affectés aux seuls secteurs socio-sanitaires, augmentés annuellement de 8 millions € pour atteindre un budget récurrent de 40 millions € dès 2025, soit une augmentation annuelle à la marge de 3 millions € à partir de 2022 par rapport au budget initialement proposé par le Gouvernement.

La répartition des moyens entre les secteurs devra se réaliser sur base des besoins objectivés et de manière équitable.

Les moyens qualitatifs ainsi dégagés pour les secteurs socio sanitaires seraient prioritairement dédiés au financement des mesures faisant l'objet d'un accord tripartite en Enfance, ou actuellement en discussion sur base des mesures proposées par les partenaires sociaux en AAJ. La vision à 5 ans permettrait en outre de mettre en œuvre les mesures qualitatives pleinement et au rythme souhaité par les partenaires sociaux.

BUDGET

	Budgets ANM FWB	2021	2022	2023	2024	2025	Budget récurrent dès 2025
Budget initial	Budgets sectoriels (AAJ, PE)	8.000.000 €	8.000.000 €	8.000.000 €	8.000.000 €	8.000.000 €-	8.000.000 €
	Budget intersectoriel	-	5.000.000 €	10.000.000 €	15.000.000 €	20.000.000 €	20.000.000 €
	Total	8.000.000 €	13.000.000 €	18.000.000 €	23.000.000 €	28.000.000 €	28.000.000 €
Budget proposé	Budget ANM proposé	8.000.000 €	16.000.000 €	24.000.000 €	32.000.000 €	40.000.000 €	40.000.000 €
	<i>Différentiel / an</i>	<i>0 €</i>	<i>3.000.000 €</i>	<i>6.000.000 €</i>	<i>9.000.000 €</i>	<i>12.000.000 €</i>	<i>12.000.000 €</i>

CONTACTS

▶ **UNIPSO :**

- ▶ Stéphane EMMANUELIDIS, *Président* : stephane.emmanuelidis@unipso.be, 0475/686.428
- ▶ Pierre MALAISE, *Vice-président* : pierre.malaise@cessoc.be, 0477/395.241
- ▶ Denis XHROUET, *Trésorier* : direction@closducheminvert.be, 0478/687.995
- ▶ Denis HENRARD, *Membre du Bureau* : denis.henrard@unessa.be, 0485/68.62.65

▶ **SETCa** - Nathalie LIONNET, *Secrétaire fédérale* : nlionnet@setca-fgtb.be, 0478/38.70.22

▶ **CGSLB** - Eric DUBOIS, *Responsable Sectoriel National* : eric.dubois@cgsלב.be, 0475/39.89.57

▶ **CNE :**

- ▶ Yves HELLENDORFF, *Secrétaire national Non Marchand* : yves.hellendorff@acv-csc.be, 0476/50.20.43
- ▶ Stéphanie PAERMENTIER, *Permanente* : stephanie.paermentier@acv-csc.be, 0473/403.174

UNIPSO

